

COMMENT FAIRE FRUCTIFIER VOTRE ÉPARGNE ?



**Nos solutions d'épargne et
d'investissement : Nova Deposit,
Nova Invest 3Y, Vita Flex 44**

FEDERALE Assurance

À VOS CÔTÉS, PRO ET PRIVÉ

NOS SOLUTIONS D'ÉPARGNE ET D'INVESTISSEMENT : NOVA DEPOSIT, NOVA INVEST 3Y, VITA FLEX 44



Faire fructifier votre épargne, c'est possible via différentes solutions. Que vous recherchez un moyen de faire fructifier votre argent en sécurité ou que vous soyez prêt à prendre un peu plus de risques pour obtenir des rendements plus élevés, il est important de choisir une stratégie qui corresponde à vos objectifs financiers et à votre goût du risque.

Vous vous demandez également à quelle échéance vous souhaitez épargner ou investir ? Vous voulez avoir accès à votre argent en permanence ? Ou pouvez-vous l'immobiliser pendant 3 ans, voire 8 ans ou plus ?

Dans cette brochure, nous vous en disons plus sur diverses solutions qui s'offrent à vous ! Vous souhaitez plus d'informations ? Contactez votre conseiller ou votre gérant de bureau. Ou appelez gratuitement notre Customer Care Center au 0800 14 200.



NOVA DEPOSIT VOUS ÉPARGNEZ EN TOUTE SÉCURITÉ ET VOTRE ARGENT RESTE DISPONIBLE

Vous êtes à la recherche d'un placement sûr où votre argent reste disponible sans frais ? Nova Deposit (branche 26) est peut-être la solution qu'il vous faut.

Pourquoi Nova Deposit peut être intéressant pour vous ?

- » **Rendement garanti** : il consiste en un de taux de base de 0,85 % + une prime de fidélité de 1,15 %, garantis jusqu'au 31 décembre inclus de l'année en cours. Vous ne courez donc aucun risque de révision de taux au cours de l'année.
- » **Aucun frais** : pas de frais d'entrée, ni de gestion, ni de sortie.
- » **Transparence totale** : votre argent fructifie dès le jour du versement jusqu'au jour de retrait inclus.
- » **Versements flexibles** : vous pouvez déjà ouvrir un Nova Deposit à partir de 2 500 € et réaliser des versements additionnels à tout moment à partir de 125 €.
- » **Votre capital accessible** : les prélèvements sont possibles à partir de 250 € et sans frais.
- » **Fiscalité avantageuse** : pas de taxe sur la prime à l'ouverture du compte ni lors de versements ultérieurs. 30 % du précompte mobilier sont retenus sur les intérêts lors des retraits*.



Nova Deposit : à quoi devez-vous être attentif ?

- » Diversifiez toujours votre épargne et vos placements
- » Restez toujours attentif à la fiscalité en vigueur pour cette solution
- » Restez toujours attentif à la durée du taux d'intérêt garanti
- » Cette assurance est aussi assortie de risques : risque de taux d'intérêts, risque de liquidité et risque de solvabilité



NOVA INVEST 3Y

VOUS INVESTISSEZ À UN RENDEMENT FIXE PENDANT 3 ANS

Vous cherchez une solution simple ? Nova Invest 3Y (branche 26) vous permet d'investir un montant fixe unique pour une période de 3 ans. Pendant cette période, vous bénéficiez d'un taux d'intérêt garanti. Cette solution peut s'avérer idéale si vous souhaitez que votre investissement soit rentable et ne présente que peu ou pas de risques, sans pour autant l'immobiliser pour une longue période.

Pourquoi Nova Invest 3Y peut être intéressant pour vous ?

- » **Taux d'intérêt brut garanti** : 2,50 % pendant toute la durée (3 ans) du contrat.
- » **Ristournes vie possibles** : en plus du taux d'intérêt garanti, il est possible d'ajouter la ristourne vie, ce qui peut augmenter votre rendement.**
- » **Votre capital accessible** : vous pouvez retirer sans frais jusqu'à 10 % de votre capital accumulé chaque année. Dans le cas contraire, des frais de rachat de 3 % maximum s'appliquent.
- » **Investir sans souci** : après votre versement initial (min. 2 500 €), vous ne devez plus penser à rien. Au bout de trois ans, vous récupérez votre capital avec les intérêts, majorés par l'éventuelle ristourne vie. Il n'est pas possible d'effectuer des dépôts supplémentaires.

Nova Invest 3Y : à quoi devez-vous être attentif ?



- » Les frais d'entrée s'élèvent de 0,25 % à 1 % en fonction du montant de la prime versée. Les frais de sortie s'élèvent à maximum 3 %.
- » Le versement minimal s'élève à 2 500 €.
- » Diversifiez toujours vos placements et votre épargne.
- » À la date d'échéance du contrat ou en cas de rachat (total ou partiel), un précompte mobilier de 30 % est dû.





VITA FLEX 44

VOUS INVESTISSEZ À LONG TERME, DE MANIÈRE FLEXIBLE ET SUR MESURE

Vita Flex 44 offre la possibilité de combiner la maîtrise du risque (branche 21) et les opportunités de rendement potentiellement plus élevés (branche 23), en fonction de votre profil de risque et de vos objectifs d'investissement. Avec Vita Flex 44, vous investissez pour une période d'au moins huit ans, ce qui convient aux personnes qui ont un horizon de placement plus long.

Pourquoi Vita Flex 44 peut être intéressant pour vous ?

- » **La maîtrise des risques avec Vita Flex 21** : ce volet de Vita Flex 44 est une assurance vie de la branche 21 avec un taux d'intérêt garanti de 1,50 %*** sur la prime nette, éventuellement majorée par une ristourne vie**.
- » **La recherche de rendement avec Vita Flex 23** : il s'agit d'une assurance vie de la Branche 23, sans garantie de capital et dont les rendements dépendent des conditions du marché. Vous pouvez choisir parmi 7 fonds de placement, en fonction de votre profil de risque et de vos préférences en matière de durabilité. Vous courez donc un risque plus élevé, mais vous bénéficiez également d'un rendement potentiellement plus élevé.
- » **Double flexibilité** : Vous pouvez choisir entre des versements périodiques ou un dépôt unique et décider du montant que vous investissez dans Vita Flex 21 et/ou Vita Flex 23. Vous pouvez également modifier la répartition de vos placements entre les deux branches. Nous vous conseillons à ce sujet.



Vita Flex 44 : à quoi devez-vous être attentif ?

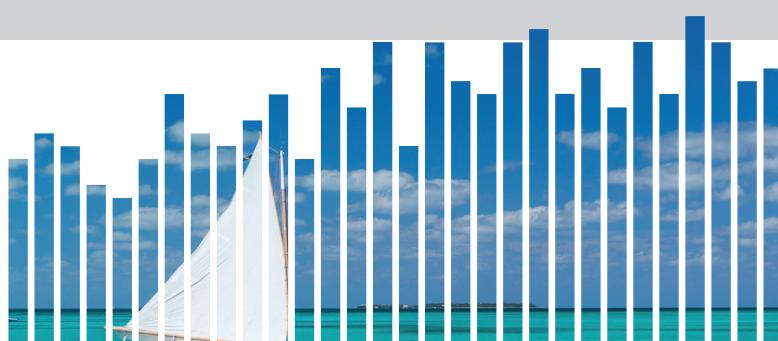
- » Diversifiez toujours votre épargne et vos placements.
- » Restez toujours attentif à la fiscalité en vigueur pour cette solution.
- » Restez toujours attentif à la durée du taux d'intérêt garanti.
- » Vita Flex 44 est aussi assorti de certains risques : risques de taux d'intérêts, risque de liquidité, risque de solvabilité pour la branche 21 ; risques de marché, risque de liquidité et risque lié à la gestion des fonds pour la branche 23.

Des frais de gestion de 0,30 % sont prélevés sur le volet branche 21 (Vita Flex 21). Pour la branche 23, des frais de gestion sont également applicables et sont prélevés de la valeur nette d'inventaire du fonds.

PROFITEZ DES CONSEILS DE NOS EXPERTS

Qu'il s'agisse de la sécurité et de la liquidité de Nova Deposit, du rendement garanti de Nova Invest 3Y ou de la flexibilité de Vita Flex 44, Fédérale Assurance propose diverses solutions, tant pour les investisseurs prudents que pour les plus audacieux. Nos conseillers ou gérants de bureau vous aideront à investir en fonction de vos objectifs financiers et de votre goût du risque.

Vous pouvez également appeler gratuitement et sans engagement notre Customer Care Center au 0800 14 200.



Toute décision de souscrire à l'un des produits énumérés ci-dessus doit être fondée sur un examen approfondi des documents précontractuels, y compris le document d'informations clés et les conditions générales. Vous pouvez les consulter sur federale.be. Le droit belge est d'application pour tous les produits susmentionnés.



* Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle du client et peut faire l'objet de modifications ultérieures

** Les règles régissant l'octroi des ristournes vie attribuées aux contrats sont définies dans les statuts de l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie. Les ristournes vie évoluent dans le temps en fonction des résultats et des perspectives d'avenir de l'entreprise d'assurances, de sa solvabilité, de la conjoncture économique et de la situation des marchés financiers par rapport aux obligations de l'Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie, faisant partie du groupe Fédérale Assurance. Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour le futur. Les statuts peuvent être consultés sur federale.be.

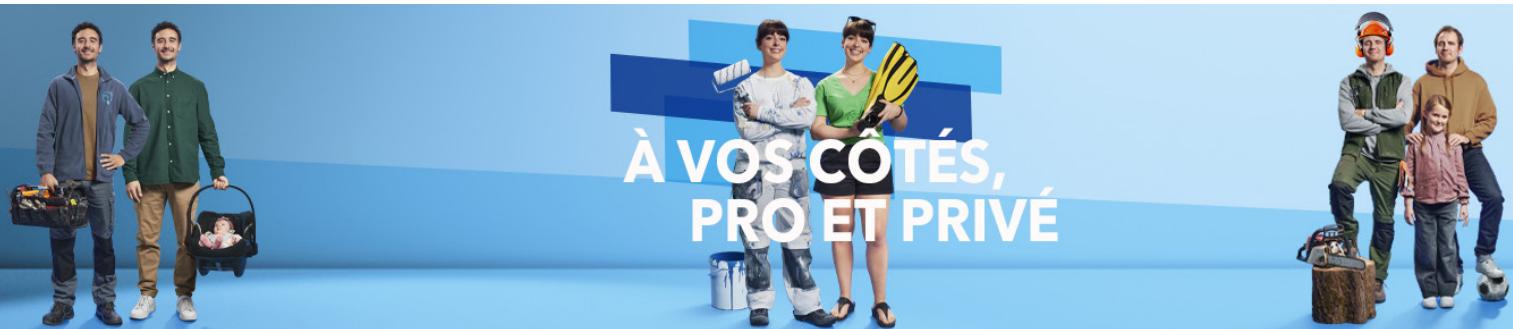
*** Le rendement brut de Vita Flex 21 se compose du taux d'intérêt garanti et des ristournes vie. Ce rendement ne tient pas compte des frais et taxes. Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir.

Vous souhaitez introduire une plainte ?

Nous vous invitons à vous adresser en priorité à la personne de contact en charge de votre dossier, dont vous trouverez les coordonnées dans notre courrier. Vous pouvez également adresser votre réclamation par écrit à l'adresse suivante : Fédérale Assurance, Service Gestion des plaintes, Rue de l'Etuve 12, 1000 Bruxelles.

Tél. : 02 509 01 89 - gestion.plaintes@federale.be

Au cas où vous ne seriez pas satisfait des réponses apportées par nos services, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles. Fax : 02 547 59 75 - info@ombudsman-insurance.be
Ces dispositions sont sans préjudice du droit d'intenter une action en justice.



12 Rue de l'Étuve - 1000 Bruxelles, BELGIQUE
Tel : 0800/14.200 • info@federale.be
www.federale.be

FEDERALE Assurance
Association d'assurance mutuelle - RPM Bruxelles TVA BE 0403.274.332